

Les Violettes du Grand Veymont

Conditions Générales de Vente (CGV) et de réservation Gîte Les Violettes du Grand Veymont

1 - Les parties au contrat :

« Vous » ou « le Client » désigne tout utilisateur du présent site qui réserve et/ou commande tous produits et Services proposés. Vous ne pouvez utiliser ce site que si vous êtes majeur et habilité à signer des contrats qui engagent votre responsabilité. Vous serez financièrement responsable de toutes vos utilisations du Site.

Les prestations vendues sur le présent site sont réservées aux particuliers. Les groupements et professionnels doivent prendre directement contact avec le Vendeur.

« Nous » ou « le Vendeur » désigne le propriétaire du gîte légalement habilité, offrant à la location touristique son gîte Les Violettes du Grand Veymont, situé 111 Chemin de la Ville à GRESSE EN VERCORS (38650).

2 - Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet d'assurer à distance par voie électronique la réservation d'un séjour dans le gîte Les Violettes du Grand Veymont.

En aucun cas, nous aurons notre responsabilité engagée, en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

3 - Réservation en ligne :

Après avoir effectué sa sélection de dates et complété le nombre de personnes souhaitées, le Client voit apparaître un écran confirmant la disponibilité du gîte et précisant le prix de l'hébergement, ainsi que le tarif de la taxe de séjour.

Le Client peut ensuite choisir les services supplémentaires souhaités.

Le Client est ensuite invité à compléter une page de données personnelles.

Puis apparaît un résumé de la réservation et le Client peut alors payer le montant de l'acompte à verser pour bloquer la réservation via un système de paiement en ligne.

En cliquant sur le bouton « Réservez maintenant », le Client valide et confirme sa commande, déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de réservation et est irrévocablement lié. Son acceptation ne pourra être ultérieurement remise en cause.

Les systèmes d'enregistrement automatiques mis en place par le Vendeur sont considérés comme valant preuve de la conclusion du contrat de réservation.

Le Client recevra une confirmation de la commande par courrier électronique. Cette confirmation retracera les caractéristiques essentielles de la réservation, son prix et ses modalités de paiement.

Le contenu de ces confirmations de réservation est archivé par le Vendeur. Elles sont considérées comme valant preuve du consentement du Client au contrat de réservation et de sa date.

4 - Réservation par contrat classique :

Le Client peut effectuer sa demande de réservation en contactant directement le Vendeur. Dans ce cas, un contrat de location est établi reprenant les informations de la réservation : les coordonnées du Client, les dates du séjour, le prix de l'hébergement et les services supplémentaires souhaités ou possibles.



La réservation devient effective à réception de l'acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat de location signé.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

5 - Durée du séjour :

Le Client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

6 - Moyens de paiement :

Le paiement en ligne par carte bancaire vous permet de réserver votre séjour en ligne et immédiatement de manière ferme. Le Client peut également procéder au paiement de l'acompte et/ou du solde par virement bancaire. Le RIB du Vendeur est joint avec le contrat de location.

Moyen de paiement accepté :

- Virement bancaire
- Paiement en ligne sécurisé sur le site internet

7 - Tarifs

Les tarifs figurant sur notre site internet du gîte s'entendent toutes taxes comprises, hors taxes de séjour. Ces tarifs incluent les draps fournis et les lits faits à l'arrivée.

Pour toute autre service supplémentaire, les tarifs sont indiqués sur l'onglet « Tarif » du site internet ou sur les contrats classiques.

Concernant la taxe de séjour, une facture est remise le jour de l'arrivée.

Le paiement du solde dû doit se faire 21 jours maximum avant l'arrivée du Client. En cas de non règlement du solde dû 21 jours avant l'arrivée, le Vendeur disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant d'acompte versé.

8 - Capacité d'hébergement :

Le contrat est établi pour une capacité précise de personnes et correspond à l'occupation maximale autorisée, compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. Le Vendeur se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement, si le nombre de personnes dépasse l'occupation maximale autorisée. Dans ce cas, toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du Client.

9 - Déclaration de toute manifestation (anniversaire ou autres événements privés) :

Il est impératif de nous déclarer toute manifestation (anniversaires ou autres événements) avant votre arrivée, en nous indiquant le nombre de personnes présentes et de respecter les consignes de sécurité et de tranquillité du lieu (baisse du volume sonore de la musique dès minuit) et de déclarer cette manifestation à votre propre assurance impérativement.

10 - Animaux domestiques :

Le contrat précise que les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans le gîte Les Violettes du Grand Veymont. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le Vendeur peut refuser le séjour. Dans ce cas, le contrat pourra être résilié aux torts du Client et aucun remboursement ne sera effectué.



11 - Modification de séjour :

Toute modification de séjour demandée en termes de dates, de durée ou du nombre de personnes doit être validée par le Vendeur. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire. En cas d'évènements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec des dates différentes. Si cette offre ne vous satisfaisait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 10 - Absence de rétractation :

Pour les réservations effectuées par contrat ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 11- Annulation par le Client :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au Vendeur.

Pour toute annulation du fait du Client, le remboursement est effectué comme suit :

- Annulation jusqu'au 21 jours inclus avant le début du séjour : il sera retenu le montant de l'acompte correspondant à 25 % du prix total du séjour.
- Annulation entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du prix total du séjour.
- Annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75% du prix total du séjour.
- Annulation la veille ou le jour prévu d'arrivée initialement prévu ou non présentation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

L'acompte reste acquis au Vendeur pour tout séjour annulé moins de 21 jours avant l'arrivée pour cause de santé ou cause impérieuse (sur présentation d'un justificatif).

Article 12- Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le Client d'un séjour de substitution proposé par le propriétaire.

Article 13 - Arrivée :

Le Client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 14 - Etat des lieux :

Un état des lieux est établi en commun et signé par le Client et le Propriétaire à l'arrivée et au départ du gîte. Cet état des lieux précise l'état de propreté du gîte à l'arrivée du Client. Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. Un inventaire des équipements du gîte est établi et mis à disposition du Client et constitue la seule référence en cas de litige concernant la disparition ou éventuelle détérioration durant le séjour. Tout objet ou équipement endommagé, cassé ou manquant sera facturé.

Article 15- Dépôt de garantie ou caution :

A l'arrivée du Client, un dépôt de garantie d'un montant de 500 € est demandé par le propriétaire. Ce dépôt de garantie doit être fait par chèque. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt sera détruit quelques jours plus tard, après vérification de l'inventaire et déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées ou des biens manquants ou bien du forfait ménage dans le cas où le logement n'est pas rendu dans un état satisfaisant de propreté.



En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est détruit par le propriétaire et envoyé par photo dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 16 - Paiement des charges :

A l'arrivée, le Client doit acquitter auprès du propriétaire des services complémentaires non inclus dans le prix, ainsi que la taxe de séjour. Un reçu est remis précisant le détail du séjour (date, durée, nombre d'adulte & d'enfant) et la taxe de séjour due. Ce montant est reversé à la Communauté de Communes du Trièves.

Article 17 - Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 18 Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 19 - Service Ménage (option payante)

Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant la période de location et avant son départ. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre qu'à votre arrivée. Du matériel de ménage est fourni à cet effet.

Avant votre départ, vous devrez avoir vider le lave-vaisselle, ranger la vaisselle, vider les poubelles, passer l'aspirateur, nettoyer les sols, les sanitaires et les éventuelles traces sur les vitres, nettoyer les grilles du barbecue, nettoyer la cuisine et les équipements ménagers utilisés : four, cafetière, plaque de cuisson, micro-ondes. Si vous souhaitez éviter les contraintes du dernier jour et partir l'esprit serein, un forfait ménage payant vous est proposé au tarif de 150 €, à réserver avant votre séjour de préférence. Dans le cas contraire, si votre logement est rendu dans un état de propreté et de rangement non satisfaisant, nous nous réservons le droit de déduire le montant d'un forfait ménage de votre caution.

Article 20 - WIFI :

Le wifi gratuit est à votre disposition. Les codes et mots de passe sont à disposition dans le livret des informations pratiques.

Article 21 - Fumer :

Il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte. Des cendriers sont à votre disposition pour utilisation à l'extérieur.

